

*Questions orales*

au ministère de veiller à ce qu'il n'y ait pas de harcèlement sexuel en milieu de travail.

Quelles mesures la ministre a-t-elle l'intention de prendre pour mettre fin au harcèlement sexuel et pour protéger les femmes qui font partie de l'armée?

**L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme):** Monsieur le Président, j'aimerais faire savoir à ma collègue, qu'en fait il existe au ministère de la Défense nationale une très bonne politique interdisant le harcèlement sexuel tant parmi les militaires que parmi les civils.

Bien entendu, une politique n'est bonne que si elle est bien appliquée, et c'est pourquoi le chef d'état-major s'intéresse sérieusement à cette question. Pas plus tard qu'il y a deux semaines, nous avons introduit dans tous les programmes de formation à l'intention de nos commandants de bases des cours sur la façon de veiller à ce qu'il n'y ait pas de harcèlement sexuel en milieu de travail. Ces cours seront donnés en permanence et aucun effort ne sera épargné pour informer les personnes de leurs droits et les surveillants de leurs responsabilités en ce qui concerne cette question.

\* \* \*

• (1440)

**LA CONSTITUTION**

**M. Sergio Marchi (York-Ouest):** Ma question s'adresse au ministre responsable des Affaires constitutionnelles.

Le programme constitutionnel du gouvernement semble fort vague. Même si le ministre a refusé de faire connaître les solutions que lui et le gouvernement préféreraient pour dénouer l'impasse actuelle, le greffier du Conseil privé entreprend une tournée pancanadienne des capitales provinciales tandis que son greffier adjoint préconise une Constitution fondée sur le modèle belge, qui aurait de graves répercussions sur le rôle du gouvernement fédéral ainsi que sur les droits linguistiques.

Je pose une question très simple au ministre. Quelle est la stratégie constitutionnelle du gouvernement? Quel plan d'action suivra-t-il dans les pourparlers qu'il mènera au cours des journées importantes qui viennent?

**Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles):** Monsieur le Président, comme les députés le savent, nous avons beaucoup progressé dans les négociations de la ronde Canada.

Il nous reste à avancer encore dans quatre grands dossiers. Il y a d'abord celui du Sénat. Le deuxième

concerne la formule de modification. Le troisième, devrait nous permettre d'éliminer les barrières commerciales au Canada. Le quatrième consiste à garantir qu'il y ait accord sur les propositions relatives aux autochtones du Canada.

À ma demande, le greffier du Conseil privé et d'autres hauts fonctionnaires rencontrent aujourd'hui, à Halifax, des hauts fonctionnaires des gouvernements de Terre-Neuve, de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse.

Ils rencontreront demain, à Calgary, des hauts fonctionnaires des gouvernements de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba. Plus tard, si je ne m'abuse, ils seront en Ontario, non pas pour négocier, mais pour déterminer où en est le gouvernement de l'Ontario sur chacun de ces grands dossiers.

Demain soir probablement, le premier ministre et moi-même déciderons de la prochaine étape que nous recommanderons dans ce processus constitutionnel. Nous espérons beaucoup qu'il nous sera possible d'arriver à un accord entre les provinces.

Voilà notre but. Voilà ce que nous cherchons à faire. Si nous pouvons obtenir la collaboration d'un nombre suffisant de gouvernements d'un bout à l'autre du pays, comme je l'espère, c'est ainsi que nous procéderons.

[Français]

**M. Sergio Marchi (York-Ouest):** Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Je pense que le Parlement a le droit de savoir précisément les plans du gouvernement fédéral et il s'attend à ce que le gouvernement soit clair concernant cette législation très importante pour tous les Canadiens.

Alors, pourquoi le ministre refuse-t-il de divulguer la prochaine étape du plan fédéral? Est-ce qu'il y aura une conférence des premiers ministres? Va-t-on rappeler le Parlement pour considérer une nouvelle entente ou un référendum? Est-ce que le gouvernement, monsieur le Président, sait vraiment quand on verra une conclusion à ce dilemme constitutionnel?

**Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé et ministre responsable des Affaires constitutionnelles):** Monsieur le Président, je crois que certaines choses sont claires. La première est que le gouvernement du Québec veut commencer, un peu après la mi-juillet, les audiences publiques, la considération par le comité qui doit considérer ce que la loi du Québec appelle les offres du Canada. D'une façon ou d'une autre, le gouvernement du Canada doit préparer une position canadienne.